

Châtillon Infos

Bulletin municipal

N°88
Décembre
2012

Sommaire

Le mot du Maire p3

Quelques décisions du conseil municipal p4

Concertation PLU p5

Travaux Mairie & Eau (Sieva) p6

Boite à Suggestions & Conciliateur p7

Recensement & Salon inondations p8

Réponse à un Châtillonnais p9

Portrait – Cyril Chabert p11

Brève de comptoir d'accueil p12

Les travaux sur Châtillon p13

Patrimoine naturel & Risques intempéries p14

Transports p15

Contrat de rivière p16

Cellule emploi p17

Skatepark p18

Mot du Choucas p19

Médiathèque intercommunale p20

CAP Générations p21

Puces Café p22

Association A Plus p23

Farandole & Mines de Liens p24

CCBA & Tennis T3C p25

Judo SLD & SAF Football p26

Flash info.

Vœux du Conseil
municipal
samedi 5 janvier à 17 h.
Salle des Fêtes

16

Contrat de rivière :
Etat d'avancement - Réunion en salle



18

Autour de Steeve Michaud leur
animateur, les jeunes qui sont à l'origine
du projet « Skatepark »



22

Puces Café
Boutique solidaire et café convivial



18

Premier jour de terrassement du
skatepark



11

Cyril Chabert 2e policier municipal
Portrait



Le Conseil municipal vous convie à
la présentation de ses vœux
samedi 5 janvier à 17 h.
Salle des Fêtes

À cette occasion, un hommage
solennel sera rendu à
PIERRE DUPOIZAT
Maire honoraire de Châtillon
décédé en janvier 2012

2

CHÂTILLON INFOS
DECEMBRE 2012 - N°88

Mairie de Châtillon d'Azergues
Tél. 04 72 54 26 00
Fax. 04 72 54 26 08
mairie@chatillon.mairies69.net
<http://chatillon.mairies69.net>

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de l'équipe municipale composée de
Martine Barrat, Frédéric Bizet, Charles Bornard, Bruno Fouillet, et Claude Vaudaux.

Le mot du maire

Le 29 octobre 2009, M. le Sous-préfet installait

officiellement à Châtillon le Groupe de travail sur la prévention de la délinquance à Châtillon. Trois ans plus tard, il paraît judicieux à la fois de rappeler ses objectifs et d'effectuer un bilan de son action.

L'initiative de la démarche revient à mon prédécesseur ; à cette époque, il s'est vu opposer un refus de la part de l'autorité préfectorale. Les sous-préfets changent, leurs priorités aussi, et lorsque, après avoir assisté à une réunion sur la cohésion (?) territoriale en avril 2009 à Létra organisée par le nouveau sous-préfet, j'ai relancé la démarche, j'ai reçu un accueil beaucoup plus favorable.

L'idée de ce groupe de travail était de réunir périodiquement (environ une fois tous les deux mois) les représentants de la Municipalité, des forces de l'ordre, des services sociaux du Département, du collège et de certaines associations en lien avec les jeunes, associations à caractère social ou sportif. L'esprit était de créer un lieu d'échanges d'informations libre (et donc présentant une garantie de confidentialité) débouchant sur des actions concrètes.

Je crois pouvoir dire que nous avons parfaitement rempli le premier objectif (13 réunions en 3 ans). J'ai la nette impression que nous avons rempli le deuxième ; je me fonde pour cela sur la présence régulière des différents partenaires : s'ils ne prenaient pas ce travail au sérieux, ou s'ils ne s'y sentaient pas en confiance, il y a longtemps qu'ils auraient trouvé de bonnes raisons pour s'excuser.

Je suis bien conscient que sur le troisième point, il reste beaucoup à faire.

Je me permets tout d'abord d'évoquer la partie « souterraine » de notre action, celle qui n'est pas visible du public : rencontres élus – parents, soit dans un cadre informel, soit dans le cadre officiel d'un rappel à l'ordre, signalements aux services sociaux, transmission d'informations à la Gendarmerie et éventuellement dépôt de plainte (systématiquement dans les cas d'atteinte aux biens publics). En trois ans, une vingtaine d'interventions.

Des élus se sont investis personnellement (jusqu'à se trouver dans des situations difficiles) pour

assurer la sécurité des lieux publics ; ce type de démarche nous ayant été fortement déconseillé, nous y avons finalement renoncé.

Ce n'est pas le lieu dans ce bref éditorial de dresser la liste complète des actions et des projets. Force est de constater que le dialogue est parfois difficile parce qu'on a l'impression de ne pas parler tout à fait le même langage. Par exemple, qu'est-ce que la délinquance ? Si l'on s'en tient aux statistiques officielles, celles du ministère de l'Intérieur ou de la Justice, les actes de délinquance sont assez rares à Châtillon. Je ne me vois pas expliquer cela de sang froid à quelqu'un qui a trouvé plusieurs fois sa voiture fracturée, son réservoir vidé, ses rétroviseurs arrachés, ou même qui ne peut plus dormir l'été fenêtre ouverte, qui hésite à laisser ses enfants sortir seuls... On m'objectera qu'il ne s'agit pas de délinquance, mais d'« incivilités ». Et là, c'est un peu : « Débrouillez-vous. » Tout le monde nous soutient moralement (c'est déjà ça !), mais la rigueur de la loi ne s'occupe plus de ces brouilles...

Faut-il attendre que l'on passe au « vrai » délit ? C'est parfois tentant. Faut-il « laisser tomber » ? Ce n'est pas dans le tempérament de notre équipe municipale, et si l'un manifeste parfois une certaine lassitude, il s'en trouve toujours un autre pour relancer la machine.

Quelles sont dès lors nos perspectives ? Premièrement, tenir ferme sur tout ce qui peut relever du judiciaire (mais alors l'action du Maire s'arrête). Deuxièmement, continuer les actions de prévention ; ce ne sont pas les plus gratifiantes, puisque par définition elles n'ont pas de conséquences visibles et quantifiables, mais ce sont peut-être les plus importantes. Troisièmement, mettre en place des solutions techniques. Nous avons toujours privilégié les solutions humaines, mais il faut reconnaître leurs limites. Une étude a été demandée aux techniciens spécialisés de la Gendarmerie pour la mise en place d'une vidéo-protection, des contacts ont été pris avec des communes qui possèdent une expérience dans ce domaine.

Si nous devons placer notre village sous surveillance, j'aurai l'impression qu'il a perdu un peu de son âme. Mais si la tranquillité de nos concitoyens est à ce prix, c'est sans état d'âme que je demanderai au Conseil municipal les moyens de la mettre en place.

QUELQUES DECISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL
MUNICIPAL

Conseil Municipal du 22 octobre 2012

- **Approbation du projet de périmètre de la future Communauté de Communes.** Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et selon un arrêté préfectoral du 6 septembre 2012, la future Communauté de Communes regrouperait les 4 Communautés de Communes actuelles suivantes : Pays du Bois d'Oingt, Beaujolais Saône Pierres Dorées, Monts d'Or d'Azergues, Beaujolais Val d'Azergues ; soit les 34 communes suivantes : Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Bagnols, Belmont d'Azergues, Chamelet, Chamnay, Chasselay, Châtillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, Chessy les Mines, Civrieux d'Azergues, Frontenas, Lachassagne, Le Bois d'Oingt, Le Breuil, Légnay, Létra, Les Chères, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy sur Anse, Moiré, Morancé, Oingt, Pommiers, Pouilly le Monial, Sainte Paule, Saint Jean des Vignes, Saint Laurent d'Oingt, Saint Vérand, Ternand, Theizé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le périmètre de la future Communauté de Communes, mais demande l'application différée de ces dispositions au 1^{er} janvier 2014.

- **Convention d'entente avec la commune de Chessy les Mines.** En date du 20 février 2012, le Conseil Municipal a décidé que la commune de Châtillon pouvait s'associer à la commune de Chessy les Mines pour étudier l'opportunité et les modalités de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services techniques de la commune. Le projet d'entente est présenté au Conseil. La délibération est adoptée par 12 voix contre 3.

VOS ELUS Y ETAIENT

Figure ci-dessous la liste des réunions auxquelles au moins un élu a assisté. Ce sont des réunions souvent planifiées peu de temps à l'avance, qui ont un intérêt particulier et qui soulignent la diversité des préoccupations de vos élus.

- 21 septembre : assemblée générale de l'association des Maires ruraux
- 24 septembre : réunion avec le Préfet sur le schéma de coopération intercommunale
- 5 octobre : réunion sur l'accueil des enfants de la Maison d'enfants de Frontenas
- 8 octobre : réunion sur la liaison routière D385 / A89
- 9 octobre : comité des financeurs de CAP Générations
- Rencontre à Châtillon sur le thème de l'eau organisée par le Comité Local De Développement du Syndicat Mixte du Beaujolais en partenariat avec le contrat de rivière Azergues
- Comité de ligne Lyon – Paray-le-Monial
- Réunion sur l'intercommunalité : information et explications aux élus des 34 communes concernant l'état d'avancement des réflexions du projet de la future intercommunalité
- Participation aux réunions régulières des maires de la future communauté de communes
- Visite de terrain des élus du bassin versant Brévenne -Turidine : explication sur 3 sites de travaux effectués dans le cadre du contrat de rivière : sur 2 sites en amélioration du champ d'expansion des petites crues et sur le 3ème en rétablissant la circulation des poissons sur un ruisseau écologiquement intéressant.
- Commission social-enfance de la CCPBO : sur la problématique de la démographie médicale du secteur et des solutions envisageables
- Plusieurs réunions de groupes de travail du comité départemental de lutte contre l'ambrosie (thème ambrosie collectivités locales et ambrosie – agriculture)

ACCUEIL DES NOUVEAUX CHATILLONNAIS

La municipalité organise de nouveau l'accueil des nouveaux Châtillonnais par une **visite commentée du village** avec l'association La Licorne.

Le **samedi 5 janvier**, à partir de 9h30, tous les Châtillonnais intéressés peuvent se joindre aux nouveaux arrivants. Rendez-vous place du lavoir (derrière la mairie).

A l'issue de cette promenade qui nous mènera du marché jusqu'à la chapelle du château, le Comité animation offrira un **apéritif** qui permettra de mieux se connaître.

Les échanges pourront se poursuivre lors des vœux du Conseil municipal qui se dérouleront l'après-midi du même jour à la salle du Lac.

4

CHÂTILLON INFOS
DECEMBRE 2012 - N°88

VENTE D'UN CHEMIN RURAL

Par la délibération n° 12230102 en date du 23 janvier 2012, le Conseil municipal a constaté le fait que le chemin rural situé au lieu-dit « LE SUC » longeant les parcelles de la section C3 cadastrées n° 1117-1118-1906-1909 n'est plus fréquenté de manière habituelle par les habitants et qu'il a, par conséquent, cessé d'être affecté à l'usage du public.

Par cette même délibération, le Conseil municipal a autorisé le Maire à ouvrir une enquête publique en vue de procéder ultérieurement à la vente dudit chemin rural.

Nous vous informons donc qu'une enquête publique va avoir lieu prochainement, à l'occasion de laquelle le public pourra consigner ses observations sur un registre spécialement ouvert à cet effet. La commune publiera par voie d'affichage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un arrêté désignant le commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PAR LA MISE EN FORME D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Par jugement en date du 15 septembre 2011, le Tribunal administratif de Lyon a annulé la délibération du Conseil municipal en date du 27 octobre 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtillon d'Azergues.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1997 redevient donc le document d'urbanisme de référence applicable sur le territoire communal.

Le Conseil municipal a donc, par une délibération en date du 07 novembre 2011, prescrit la mise en révision du POS par la mise en forme d'un PLU, et elle a fixé les modalités de la concertation qui se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

A cet effet, nous attirons votre attention sur le fait qu'un registre est mis à la disposition du public, dans lequel celui-ci pourra porter ses observations. Le dossier de concertation mis à la disposition du public est notamment constitué des éléments suivants :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Beaujolais ;
- Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de l'Azergues ;
- Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) Brévègne Turdine ;
- Le Schéma directeur d'assainissement ;
- Le Plan d'eau potable ;
- La carte des aléas géologiques.

Le public pourra consulter ce dossier de concertation et porter des observations dans le registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

➡ Le lundi - mardi et jeudi de 15 h à 18 h ;

➡ Le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 ;

➡ Le samedi de 09 h à 11 h.

Travaux de la mairie

Il y avait urgence. Depuis près de deux décennies rien n'avait bougé à la mairie. Avec un accueil sans confidentialité, des bureaux exigus et en même temps de la place perdue à certains endroits, avec des hauteurs sous plafond propices aux gaspillages d'énergie, et pour le maire, un local minuscule, sombre et faisant office de seconde entrée dans le bâtiment : il était vraiment temps de repenser l'espace et l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie.

Les services concernés sont : l'accueil du public, les bureaux des agents administratifs, les bureaux des élus.

Les objectifs : la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux pour les personnes à mobilité réduite, l'élargissement des passages de circulation ; l'aménagement des bureaux et de l'accueil visant la fonctionnalité et la confidentialité ; la réduction des pertes d'énergie ; l'aménagement d'un espace de consultation de documents administratifs et des archives.

Les travaux ont commencé le 22 octobre et ont duré 5 semaines, sans pour autant interrompre le travail du secrétariat, ni l'accueil des administrés.

Simplement l'entrée du public s'est faite par la porte droite de la façade (côté école de musique), ouvrant directement sur la grande salle du Conseil, dans laquelle Sandrine Le Gouellec et Didier Lagarde avaient transporté leurs bureaux. Pour les élus et les agents administratifs, cette période a été à la fois compliquée, inconfortable et heureuse, car chacun appelait ces changements de ses vœux.



Les travaux ont été répartis en 4 lots. Entreprise Nandron : plâtrerie, abaissement des plafonds par création de caissons, aménagement des bureaux, cloisons d'aluminium. Entreprise Gusella : câblage électrique. Entreprise ACRT : câblage et téléphonie. Et de nombreux travaux de peinture accomplis par les agents des services techniques.

Le maire Bernard Marconnet s'est félicité « de ce qu'il y aurait aussi pour tous un meilleur confort de travail par le gain de chaleur et la clarté, une réduction des nuisances sonores (plus de photocopieuse dans un bureau), et surtout un meilleur accueil du public, avec une confidentialité préservée ». La redistribution des espaces de travail est judicieuse... et lumineuse.

Coût global des travaux :	34.800 euros TTC
Subvention DETR (Etat) :	8.120 euros
Conseil Général (Plan pluriannuel) :	2.300 euros
Reste à la charge de la commune :	24.380 euros TTC

Agence de l'eau – Les nouveaux tarifs de l'eau

La commune ayant confié la gestion de l'eau potable au SIEVA (Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues), les redevances pour l'assainissement collectif sont demandées directement auprès du SIEVA. L'Agence de l'eau nous communique les taux retenus pour la commune :

- ➔ Taux pour redevance pollution, 0,280 euros par m³ ;
- ➔ Taux pour redevance modernisation des réseaux, 0,150 euros par m³.

Par rapport à 2012, seule la redevance pollution augmentera de 6 centimes/m³ : elle passera de 0,22 à 0,28 par m³ en 2013. L'Agence de l'eau utilise ces redevances pour financer :

- ➔ La protection des milieux aquatiques ;
- ➔ La protection des zones de captage tout en réalisant des économies d'eau.

La boîte à suggestions vous écrit

<< Mes chers amis et amies de Châtillon, nous allons donc continuer à dialoguer, puisque cela semble vous convenir, et à moi aussi, m'extrayant d'un rôle passif un peu pesant. Depuis début septembre, ce sont surtout des billets d'humeur relatifs au code de la route qui m'ont été confiés, avec de grandes avancées dans nos échanges : certains correspondants notent leurs coordonnées, et même joignent des photos. Et ces photos justifient parfaitement la grogne de l'un des auteurs : on y voit 4 voitures garées devant les panneaux d'affichage de la mairie et la petite fontaine, dont 3 côte à côte. La voiture de gauche, en triple file donc, est extrêmement gênante pour la circulation allant vers la rue du Bief et pour les piétons. L'auteur du billet écrit : « On atteint là des sommets d'incivilité », et comment dire le contraire ? Il est vrai que cela s'est produit un 22 septembre, jour de marché, et que le samedi les places sont rares. Rares ? Autour dudit marché, oui, et même interdites dès la veille sur les emplacements des commerçants, ce qui n'empêche pas certains riverains de laisser leur véhicule en stationnement interdit le vendredi soir, obligeant élus et agents techniques à en rechercher les propriétaires très tôt le samedi pour que le marché puisse s'installer : autant que de l'incivilité, c'est du sans-gêne et un manque de respect élémentaire pour ceux qui travaillent pour le bien de tous dans le froid du petit matin. Alors, rares les places de parking le samedi ? Que nenni, mais à 50 mètres de là ! Car derrière l'école primaire vous attendent 37 belles places souvent libres. Pour se rendre au marché, à la mairie ou au tabac-journaux, on prend ensuite un court chemin piétonnier entre bibliothèque et centre social, de là soit on passe devant la Poste soit on coupe derrière la mairie, et le tour est joué. Restera peut-être, selon le conseil de mon correspondant, d'apposer un panneau « défense de stationner » vers la petite fontaine, mais plutôt sur le sol, laissons les vieux murs respirer. A bientôt de vous lire >>.

Nomination d'un nouveau conciliateur de justice

La commune vous informe qu'un nouveau conciliateur vient d'être nommé pour le canton du BOIS D'OINGT. Il s'agit de Monsieur Marc DEPAGNEUX, qui assure des permanences à la mairie du Bois d'Oingt le 2ème et 4ème mardi du mois entre 09 heures et 11 heures (exceptionnellement, le 18 décembre au lieu du 25 décembre).

Pour le rencontrer, il faut prendre rendez-vous auprès de la mairie du Bois d'Oingt au 04.74.71.60.51.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice qui intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. Vous trouverez des informations utiles sur le rôle du conciliateur de justice via le lien Internet suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/F1736.xhtml>

La commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de la commune de Châtillon d'Azergues sera recensée entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2013, la population de la commune de Châtillon d'Azergues est recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'INSEE. Et cette année, la commune est concernée.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 17 janvier 2013. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa **carte officielle tricolore** comportant sa photographie et la signature du Maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent

recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'INSEE au plus tard le 16 février 2013.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. **C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale** en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

➔ Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 04 72 54 26 00.

➔ Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : www.le-recensement-et-moi.fr

➔ Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr

Salon des inondations

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine annonce que le Salon des Inondations Azergues – Brévenne – Turdine se tiendra le samedi 2 février 2013 à la salle des sports de Lozanne (entrée côté Azergues, derrière la mairie).

Conseils de professionnels, exposition de matériels de protection contre les crues, présence d'élus chargés des questions « Risques naturels ».

➔ Renseignements en mairie ou au Syndicat 117 rue Passemard – BP 41 69592 l'Arbresle cedex,

Tel 04 37 49 70 88.

Réponse à un Châtillonnais

Un Châtillonnais soucieux des finances publiques et du bien-être de ses concitoyens nous a adressé deux courriers au sujet de ses interrogations sur certaines décisions municipales:

Mail du 10 novembre 2012 :

Mesdames, Messieurs

A la lecture de l'article paru sur Le Progrès du samedi 10 novembre 2012 écrit par Claude VAUDAUX sur la création d'un « skate-park » à CHATILLON, je me réjouis de la prise en compte des désirs ou besoins d'un petit nombre de jeunes « méritants » sans aucun doute, et du financement de cette réalisation à hauteur de 60% par la commune, 30% par la CAF.

Je me réjouis de cette prise en compte mais je ne peux m'empêcher de la rapprocher de la non prise en compte des désirs et besoins d'attribution d'une salle adaptée et exclusive pour nos anciens, tous aussi méritants, pour se rencontrer et se divertir.

Bien sûr nos vieux, mêmes mécontents, ne font pas courir le risque à la municipalité de subir des dégradations ou des tapages diurnes ou nocturnes.

Cap générations peut donc, sans crainte, se permettre de les balloter d'une salle à une autre, sans préavis et en leur faisant promettre de tout bien remettre en place après usage, pour ne pas gêner les autres usagers.

La société dans laquelle nous vivons montre constamment une propension à favoriser et répondre aux demandes, voire aux exigences, des plus jeunes. Ce n'est pas une tare à mes yeux si ce n'est pas au détriment des moins jeunes pour qui l'âge a quelque peu inhibé la combativité.

Je ne suis pas sans connaître les difficultés financières de notre commune, mais ce que l'on peut pour les uns, ne doit-on pas le pouvoir pour les autres ?

Ceci n'est qu'une simple réflexion émanant de l'un de vos concitoyens, n'ayant pas la prétention d'être le porte-parole de qui que ce soit, mais qui souhaiterait quand même être entendu pour le bien-être de nos aînés.

Mail du 16 novembre 2012 :

Mesdames, Messieurs,

Je reviens vers vous pour tenter de connaître la vérité sur le coût et le financement de la construction d'une aire de jeux pour enfants et adolescents, annoncée à grand renfort d'articles de presse assez contradictoires.

Le premier article, signé Claude Vaudaux correspondante du Progrès et par ailleurs membre du conseil municipal, laisse apparaître un coût total de 49 050€ dont 30 000€ financés par la commune au-delà des dons des entreprises et associations citées.

Le second article paru ce jour dans Le Progrès, signé cette fois-ci par CAP GENERATIONS (correspondant du journal?) affirme que la facture serait bien moins lourde que prévue, et fait état d'un coût total de 25 000€ dont 8 800€ dus par la commune, et ce malgré un devis initial avoisinant les 90 000€.

A combien se montent réellement la note totale, les dons et les financements ?

Le châillonnais moyen que je suis a du mal à s'y retrouver et vous demande de bien vouloir lui écrire la vérité dès que votre emploi du temps, que je sais chargé, vous le permettra.

D'avance Merci.

Nous sommes attentifs à toutes les remarques et

nous avons décidé de faire une réponse publique qui, nous l'espérons, éclairera ce Châtillonnais, ainsi que d'autres que les mêmes sujets auraient pu interroger.

Skate-Park: Au sujet de deux articles récents du Progrès, le citoyen s'interroge sur les chiffres donnés pour la construction d'une piste de skateboard débutée cet automne sur le complexe du Lac : les chiffres cités dans le premier article sont tirés du premier budget prévisionnel, sans compter les dons, aides, actions des jeunes et subventions autres que la CAF.

La correspondante de presse qui a rédigé cet article, effectivement conseillère municipale, avait participé à une première réunion et était restée sur ce chiffre.

Face aux sommes qui ont évolué, et à la demande du maire, des précisions ont été apportées dans un deuxième article, qui donne le chiffre actuel. Il prend désormais en compte l'état des financements trouvés par la municipalité, le centre social Cap Générations et les jeunes membres de la junior association. La liberté de la correspondante de presse vis à vis de son statut d'élu ne l'oblige évidemment pas à faire lire ses articles au maire, ce qui aurait certes évité l'erreur, mais poserait un problème déontologique.

En ce qui concerne la mise en cause même du projet par l'auteur des mails, il nous paraît louable que des Châtillonnais, quel que soit leur âge, montent des projets, qui sont ensuite proposés au conseil via Cap Générations ou une association dûment enregistrée en préfecture. Surtout si ce projet à une vocation éducative et collective.

Enfin, la lettre demande la vérité sur les chiffres: il n'y a pas de mensonge, mais simplement un projet qui évolue et qui s'adapte au regard du budget voté et des aides obtenues.

Club Primevère: Quand on parle de Châtillonnais actifs, organisés en association, les mails mettent en parallèle la construction d'une infrastructure plutôt destinée aux jeunes, avec la situation du club du 3ème âge de Châtillon, le Club Primevère. Et le parallèle ne nous paraît pas judicieux, car à aucun moment il ne nous vient à l'idée d'opposer les générations et de favoriser l'une plutôt que l'autre.

Donc, que veut dire notre concitoyen quand il affirme que le centre social se permet de les « ballotter d'une salle à l'autre, sans préavis »? Il faut savoir que depuis plusieurs années, les activités du club (activités manuelles le mardi, convivialité et jeux le jeudi) se pratiquaient dans une salle unique dans les locaux de Cap Générations, que tout le monde appréciait, les usagers comme les élus. Il s'avère qu'un accident a eu lieu dans cette pièce un jeudi (chute d'un mobilier qui a blessé un membre du Club Primevère) et que nous nous sommes rendu compte que le nombre d'usagers était supérieur à la capacité légale du local. Face à la responsabilité engagée, le maire et le président de l'association ont décidé de trouver de nouveaux locaux pour le jeudi: la salle de la gare, claire, bien chauffée, proche du centre village a été choisie. Pour améliorer le confort des membres du club, la municipalité a équipé la salle de stores et d'une main-courante facilitant l'accès par le souterrain. A l'usage, les membres n'apprécient pas ce lieu et le bureau de l'association a sollicité la mairie pour trouver une solution : le président et le vice-président du Club Primevère ont rencontré l'élu en charge des associations pour tenter de trouver une solution qui permette de satisfaire toutes les parties. Nous en sommes là.

Difficultés financières: Le courrier comporte aussi une phrase anodine, comme de bien entendu, qui parle des «difficultés financières de notre commune». Rappelons simplement que la commune de Châtillon, comme beaucoup d'autres, est endettée dans le cadre du remboursement des emprunts pour la construction de l'école. Cela ne l'empêche pas d'assumer toutes les charges de fonctionnement - dont le budget est excédentaire grâce à un suivi drastique des dépenses - et de mener également des investissements en autofinancement.

De fait, la non-attribution d'une salle « exclusive » au Club Primevère n'est pas une question budgétaire ou de préférence d'une association sur une autre, mais bien le résultat de la gestion des salles communales entre 36 associations. Il n'est pas possible actuellement de réserver de salle à une seule association. Cependant, la mutualisation des locaux permet de satisfaire le plus grand nombre. En tout cas, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir.

Cyril Chabert 2e policier municipal

Bilan de sa première année dans la commune

Cyril Chabert 26 ans est arrivé dans le village le 1^{er} novembre 2011 en renfort de Jérôme Saint-Bonnet. Depuis tout jeune, Cyril avait envie d'intégrer l'armée : « pour l'entraide et le travail en équipe, dit-il, et aussi pour le côté prévention de ce métier ». Il commence donc par 5 années dans la Gendarmerie, dont 2 comme sous-officier, en Picardie. Puis, restant sur la même ligne de réflexion, et désireux de revenir à Fleurieux, le village de son enfance, il décide de devenir policier municipal dans cette commune. « Je souhaitais cet emploi de proximité, dit-il, qui allait répondre à mon besoin de contact direct avec les populations et me permettre d'avoir rôle de prévention ». A Fleurieux, il est choisi devant 6 autres candidats et embauché, puis un an plus tard est mis à disposition sur 6 autres communes dont Châtillon et Chessy pour des temps partiels. « L'objectif de la police municipale, dit Cyril, est d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques. A la demande des maires, il y a un peu de répression, comme la police de la route pour ceintures oubliées ou portable au volant. Je dois reconnaître qu'il y a parfois



difficulté à agir seul en face de jeunes qui sont alcoolisés. Nous ne sommes pas armés, mais je trouve que parole, discussion et sérénité personnelle sont les meilleures armes qui soient sur le terrain. Mais c'est quand même positif, dans certains cas, de patrouiller à deux, cela nous apporte sécurité et efficacité ». Actuellement Cyril travaille 3 heures par semaine dans le village, spécialement dans les hameaux. « Ce qui est

agréable dans un village, ajoute-t-il, c'est que les actions ne sont pas anonymes, on connaît les gens et ils nous connaissent. Je fais aussi partie du Comité de Prévention contre la Délinquance, et il y a des pistes d'action à suivre, notamment avec les associations qui y siègent. Je rapproche cette instance de Planète Jeunes à Fleurieux, où les rencontres jeunes-encadrement-gendarmes sont fructueuses ». Il ajoute : « A Châtillon, bien qu'il y ait des soucis avec certains jeunes, spécialement le week-end, c'est un village paisible et agréable. Ma collaboration avec Jérôme, est intéressante, il m'a présenté le village, nous apprécions de travailler ensemble ». Cyril conclut en insistant sur l'importance d'aller spontanément au contact de la population et d'être à son écoute.

En cas de besoin, on peut le joindre sur: policemunicipale@fsla.mairies69.net .

LISTES ELECTORALES

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2012**.

Pour cela, présentez-vous en mairie, muni(e) d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois (facture Edf, eau, téléphone, impôts locaux ou fonciers...)

RECENSEMENT MILITAIRE

N'oubliez pas de faire recenser **votre enfant dès ses 16 ans !**

Présentez-vous en mairie avec votre livret de famille et la carte d'identité de l'enfant. En Octobre, Novembre et Décembre 2012, nous recensons les jeunes nés entre le 1er juillet 1996 et le 31 décembre 1996. En Janvier, Février et Mars 2013, nous recensons les jeunes nés entre le 1er octobre 1996 et le 31 mars 1997.

L'ACCUEIL A CHANGÉ

Vous avez pu constater que l'accueil de la mairie était en travaux depuis quelques semaines, ceci pour nous apporter un meilleur confort de travail, mais pas seulement ! Nous avons amélioré l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la confidentialité pour les usagers. Dans le souci de toujours mieux vous accueillir et vous renseigner, nous avons commencé par rendre plus lisible la surface d'affichage du hall de la mairie. Vous y trouverez tous les renseignements concernant les associations, les manifestations culturelles et sportives, les services à la personne, qu'ils soient communaux ou dans la région. Sont installés également les sacs Toutounet qui vous servent à ramasser les déjections canines. Une fois le sas du hall passé, vous pourrez vous installer dans notre partie salle d'attente où sont entreposés d'autres formulaires ou informations utiles (pièces à fournir pour cartes d'identité/passeports, certificats de cession de véhicules, plans de la commune, liste des assistantes maternelles, liste des associations, déchetterie, cars...). Tous ces documents sont à votre disposition en libre service, et vous permettent de ne pas attendre que nous soyons disponibles pour vous les transmettre.

Pour terminer votre périple dans nos locaux, vous devrez dorénavant « rentrer » à l'accueil. Vous pourrez fermer la porte si vous pensez que c'est nécessaire, et vous retrouverez l'agent d'accueil toujours prêt à vous recevoir dans la joie et la bonne humeur. Les horaires d'ouverture ne changent pas, toutefois, sachant que la permanence du samedi matin est toujours très fréquentée, nous vous rappelons qu'elle est réservée à des demandes précises (voir encart ci-dessous) et que nous ne traitons pas du tout ce qui concerne l'urbanisme ou les demandes de renseignements sur le cimetière. Vous comprenez bien que ce genre de demandes nécessite du temps, voire des recherches que nous ne pouvons faire correctement lorsque d'autres usagers attendent.

Nous comptons sur votre compréhension.

Le secrétariat

La permanence du samedi matin est exclusivement réservée :

- ➔ Aux demandes de cartes d'identité,
- ➔ Au recensement militaire,
- ➔ Aux autorisations de sortie de territoire, Attestations d'accueil
- ➔ Aux demandes d'autorisations de débit de boisson,
- ➔ Aux remises de cartes de déchetteries,
- ➔ A l'état civil (dossiers de mariage, actes de reconnaissance, de mariage, de décès, transcription de décès, délivrance copie d'actes.)

Aucun récépissé, ni aucun renseignement d'urbanisme ne sera délivré lors de la permanence du samedi.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la Commune

<http://www.chatillon.mairies69.net/>

Infos - Travaux

Pour les impatients, les mécontents et tous les autres..., des informations sur les travaux, entrepris ou en projet sur le territoire communal

Les travaux de voirie sont souvent attendus avec anxiété par les riverains, surtout quand ils occasionnent des gênes ou qu'ils sont sujets à des imprévus dans la réalisation. C'est pourtant pour l'intérêt général et pour la satisfaction de tous.

En tout cas la municipalité tient à féliciter et à remercier son responsable des services techniques pour sa réactivité, la qualité du suivi des travaux et aussi pour sa patience !

Ont été effectués récemment :

- ➔ Le revêtement du chemin de Viego.
- ➔ Le revêtement de l'impasse de Bayères.
- ➔ Le revêtement et les abords du chemin de la petite carrière.
- ➔ Des ralentisseurs sur la route de Bayères (dont la hauteur est aux normes. Qu'on se le dise, puisque certains alimentent déjà la polémique!)

Ces voies dépendent de la compétence de la communauté de communes (CCPBO), qui finance ces travaux.

Début janvier 2013, débiteront les **travaux d'aménagement de la route d'Alix** sur le secteur de l'entrée du village. L'objectif est d'améliorer la sécurité des piétons en réduisant la vitesse des véhicules.

Les chemins et voies communales impactées par la réalisation de l'autoroute de l'A89 vont être remis à la commune par le concessionnaire ASF, via la société Vinci. Grâce au suivi de ces voies tout au long du chantier par les élus et les personnels techniques, la municipalité a fait des réserves sur le nouveau chemin de Boyeux, sur la voie communale reliant le Suc à Coleymieux et sur la finalisation du tracé du chemin pédestre dit des Buttières, allant de la croix de Durdilly à Coleymieux. Nous serons actifs pour que ces remarques fondées soient suivies d'effet...

2014 ! À peine croyable mais c'est pourtant vrai, c'est l'année où - espérons le très fortement- se réaliseront les **travaux d'aménagement du ruisseau d'Alix** afin de réduire les nuisances des petites et moyennes crues.

Le dossier technique définitif a été envoyé en Préfecture début décembre 2012 pour son instruction au regard de la loi sur l'eau. S'est ajoutée durant l'été 2012 la nécessité d'une étude d'impact qui, jointe au dossier technique, sera examinée par un autre service dit de l'autorité environnementale.

Ces deux instructions se dérouleront dans un délai de six mois. Puis s'en suivra une enquête d'utilité publique d'un mois pour recueillir les requêtes et observations des habitants. Ajoutons un mois de rédaction pour la synthèse du commissaire enquêteur.

Sachant que l'enquête ne devra pas se dérouler en période de vacances estivales et en comptant sur un minimum d'entraves à la phase de négociation du futur statut des parcelles concernées (le projet étant par définition d'intérêt général), nous espérons que le bouclage de la partie technico-administrative sera terminée à l'automne 2013.

A ces contraintes, il faut ajouter que les compétences de la future communauté de communes (CCPBO) ne sont pas encore définies. Actuellement, il paraît peu probable que la CCPBO, qui a la compétence hydraulique, commande des travaux dont le paiement dépendra d'une autre instance! Tout cela explique que le démarrage des travaux se fera au mieux en 2014 !

Il est intéressant de signaler que la concertation des riverains du ruisseau, certes a pris du temps, mais a permis, en prenant en compte leurs observations de revoir, repréciser la nature et l'ampleur des travaux. Cependant, ces modifications ont induit une hausse des coûts...

Le dossier définitif sera consultable lors de l'enquête d'utilité publique.

Des nouvelles de l'inventaire du patrimoine naturel

Les étudiants de BTS gestion et protection de la nature de l'IET de Lyon, chargés de l'inventaire de la biodiversité de la commune, ont bien avancé dans le travail confié par la municipalité.

Pour rappel, le projet consiste à **recenser le patrimoine naturel présent sur le territoire de Châtillon d'Azergues** en vue d'élaborer l'atlas de biodiversité communale.

Pour ce faire, le groupe des six étudiants a réalisé de nombreuses prospections en vue de répertorier les espèces animales et végétales. Ils ont relevé à ce jour **plus de 360 espèces différentes** (papillons, libellules, mammifères, oiseaux, flore...). On compte parmi cette richesse, des espèces intéressantes comme des orchidées, ou l'aigle botté.

La saison hivernale étant moins propice aux inventaires (mis à part pour certains groupes tels que les rapaces nocturnes), les étudiants vont désormais se concentrer sur la partie informatique du travail. Ils vont établir une base de données qui contiendra divers renseignements sur les observations : le lieu, la date, le milieu naturel, le statut de l'espèce. Ce qui permettra de dresser la cartographie des milieux naturels des espèces remarquables.

Le rendu final de cette étude est prévu pour le mois de mars 2013.

Les jeunes étudiants sont intervenus, en liaison avec la médiathèque, plusieurs fois pour des séances de conte pour les enfants de l'école.

Plan Communal de Sauvegarde : Risques intempéries

La municipalité rappelle l'existence de la plaquette rouge que tout nouvel habitant qui se présente en mairie se voit remettre : cette plaquette rappelle les principales dispositions à prendre lors des situations préoccupantes qui entraînent un risque sur la commune.

Nous insistons aussi sur la nécessaire solidarité qui doit animer chacun d'entre nous en hiver lors des périodes de froid intense et/ou de chute de neige. Pensons aux personnes seules, fragilisées par la maladie, n'hésitons pas à prendre de leurs nouvelles régulièrement.

La sécheresse de ... 2011 : ne sachant pas ce que nous réserve comme surprise et désagrément cet hiver, parlons de la sécheresse de 2011 ! Plusieurs habitants de Châtillon ont déposé un dossier de déclaration de dégradation de leur maison ou terrasse à l'issue de cet épisode climatique. Ces dossiers, compilés par la commune, ont été envoyés en Préfecture. En juillet 2012 un arrêté interministériel déclare la sécheresse 2011 comme catastrophe naturelle en publiant une liste de communes où ne figure pas Châtillon et donc empêche l'indemnisation des dépositaires de dossiers.

Une fiche explicative des critères a été jointe à la décision, ce qui nous a permis d'étudier les raisons du refus. Après étude approfondie et devant le fait que les critères qui excluent Châtillon ne nous paraissent pas recevables, nous avons sollicité des précisions auprès de différents services de l'Etat et de Météo France. N'ayant eu aucune explication rationnelle qui explique l'exclusion de notre commune de la liste des villages déclarés en catastrophe naturelle, la municipalité a décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif.

Déchetteries

Les déchetteries seront fermées :

- St Laurent du 24 au 29/12
- Theizé du 31/12 au 05/01

Transports

INFO TER

ATTENTION ALLO TER NOUVEAU NUMERO : 09 69 32 21 41

Nouveau : Informations et services TER disponibles sur les téléphones avec accès à l'Internet mobile.

Pour vous connecter, tapez www.ter-sncf.mobi dans le navigateur de votre téléphone.

De nouveaux abonnements possibles,

➔ Vous voyagez fréquemment :

illico Annuel : Plus de 18 ans- 1 an de voyages illimités sur un trajet TER - 1 mois et demi d'abonnement offert sur ce trajet - 25 à 50% de réduction sur les autres trajets TER en Rhône-Alpes.

illico Mensuel : Plus de 26 ans sans attestation employeur - 1 mois de voyages illimités sur un trajet TER (dès le 1er km) - Jusqu'à 75% de réduction sur ce parcours (rentable dès 6 aller-retour en un mois)- 25 à 50% de réduction sur les autres trajets TER en Rhône-Alpes.

illico Mensuel jeunes : 18 - 26 ans sans condition d'études avec dérogation pour les étudiants et apprentis post bac de moins de 18 ans) - 1 mois de voyages illimités sur un trajet TER - 80% de réduction en moyenne sur ce parcours (rentable dès 6 aller-retours en un mois) - 75% de réduction sur les autres trajets TER en Rhône-Alpes.

➔ Vous voyagez occasionnellement :

illico Liberté : Plus de 26 ans, 25% à 50% de réduction sur tous les trajets TER en Rhône-Alpes – Tarif annuel : 40€.

illico Liberté Jeunes : Moins de 26 ans, 50% de réduction sur tous les trajets TER en Rhône-Alpes Tarif annuel : 20€.

illico solidaire : Pour les personnes en cours d'insertion sociale et professionnelle, 75% de réduction sur tous les trajets TER en Rhône-Alpes - Carte gratuite et valable 1 an.

Carnets de billets : Pour tous, 20% de réduction par billet pour l'achat d'un carnet de 6 billets - Billets valables 1 an.

➔ Pour en savoir plus :

<http://www.ter-sncf.com/Regions/rhone-alpes/Fr/Se-deplacer-en-TER/Avant-mon-voyage/Produits-et-prix/TousProduits.aspx?mode=1>

GRANDE ENQUETE DEPLACEMENTS MENEES PAR LA REGION A PARTIR D'OCTOBRE 2013

Pour mieux répondre aux besoins des Rhônealpins et connaître leurs pratiques de déplacements des Rhônealpins, quel que soit le mode utilisé, une enquête de déplacements à l'échelle Régionale sera réalisée entre 2012 et 2015. Au total 37 000 personnes seront interrogées par téléphone sur leurs pratiques de déplacements.

Pour plus d'info : www.enquetedepacements.rhonealpes.fr

Patrick CHAINTREUIL responsable des lignes Lyon Paray et Lyon Roanne, a signalé au comité de ligne qu'il était prêt à recevoir sur son mail tout signalement d'anomalies, de difficultés rencontrées dans vos voyages au quotidien ou des demandes d'explication de dysfonctionnement. Il a promis qu'il traitait toute requête - patrick.chaintreuil@sncf.fr - 06 25 93 23 11

Point d'étape sur l'avancement des démarches d'élaboration du 2ème contrat de rivière et du PAPI Azergues

Déposé officiellement en juin, le

dossier sommaire de candidature à un 2ème contrat de rivière sur le bassin versant de l'Azergues a reçu en septembre, de la part des services de l'Etat, un avis favorable avec quelques réserves.



Le dossier d'intention de PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) sera quant à lui déposé en fin d'année.

Avec la fin de l'année s'achève également un 1er cycle de réunions de concertation conduites en parallèle et destinées à définir les priorités d'interventions et programmes d'actions respectifs de ces deux procédures complémentaires.

Ces réunions d'information et d'échange se sont intéressées aux différentes problématiques restant à traiter (inondations, ruissellement des eaux pluviales, pollutions diffuses par les pesticides, pollutions accidentelles, fonctionnement des cours d'eau, plantes envahissantes...). Les nombreux participants (élus, représentants des usagers, associations, partenaires institutionnels...) ont pu au fil des réunions prendre conscience de la multiplicité des

problèmes à résoudre. La plupart paraissent insignifiants considérés individuellement, mais c'est le cumul de leurs effets qui génère des incidences négatives. Leur résolution prendra donc du temps et passera nécessairement par une approche pluri-thématique et une indispensable discrimination des priorités.

Un consensus se dégage également sur la nécessité de laisser, voire de redonner, aux cours d'eau (y compris les plus petits ruisseaux) un espace suffisant à leur bon fonctionnement qui, seul, permettra de pérenniser, au moindre coût, l'ensemble des services qu'ils assurent gratuitement (cadre de vie, climatisation, dissipation des crues, épuration des eaux, recharge des nappes phréatiques, espace de loisirs ...), pour le plus grand bénéfice des populations riveraines et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, les discussions ont permis de revisiter la notion d'intérêt

général et de renvoyer chacun (élus, riverains, usagers, services de l'Etat...) à ses propres responsabilités (application de la réglementation, entretien des berges...). Pour sa part, le syndicat de rivière se recentrera sur ses compétences et domaines d'excellence (prévention des risques et des pollutions, préservation et restauration des milieux aquatiques). Les objectifs ambitieux fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (bon état écologique pour tous les cours d'eau à l'horizon 2015-2021) et, en corollaire, la non aggravation des crues et de leurs impacts, ne seront en effet atteints qu'avec l'implication de tous.

Dans cet esprit, l'année 2013 sera mise à profit pour élaborer un catalogue d'actions pertinentes concourant à la fois à une meilleure prévention des risques d'inondation, à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques.

La capacité d'action du syndicat dépendra toutefois des

moyens financiers qui lui seront alloués et des financements qu'il pourra obtenir de ses partenaires.



2012 : le contrat de rivières en actions...

En 2012, le contrat de rivières **Brévenne**

Turdine est entré dans sa seconde moitié et cette année encore, les actions inscrites au programme s'enchaînent pour voir de nouvelles réalisations.

Pour l'année 2012, on peut en retenir quelques-unes, menées par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine :

➔ En mai 2012, un **arasement de digue** en bordure de terre agricole a été réalisé sur le site de la Randonnière, sur la commune de Brussieu. Ce type de chantier consiste à redonner de l'espace latéralement à la rivière afin de favoriser la vie aquatique et l'expansion des crues.

➔ Après le travail réalisé avec les communes sur la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le désherbage, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a souhaité sensibiliser les agriculteurs à la **réduction des pollutions des cours d'eau**. En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, des journées techniques et d'information ont été organisées sur différents thèmes : la gestion des effluents d'élevage, le désherbage alternatif du maïs et des céréales.

➔ Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** Brévenne Turdine a été officiellement approuvé le 12 juillet 2012 par la Commission Mixte Inondations. Une chargée de mission a été embauchée pour mener à bien ce programme qui cerne la problématique des inondations de la façon la plus complète possible et couvre l'ensemble des problèmes qui y sont associés.

➔ Un **réseau de mesures automatisé** va être mis en place sur le bassin versant de manière à pouvoir anticiper le débordement des cours d'eau. Une étude de faisabilité est actuellement en cours de façon à déterminer le type de matériel correspondant le plus à la fois aux attentes du syndicat mais aussi aux caractéristiques du bassin. Cette étude permettra aussi de déterminer les cotes de vigilance et d'alerte du réseau «sentinelles».

L'année 2013 s'annonce tout aussi riche et variée...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 04 37 49 70 85 ou par mail b.cachot@cc-pays-arbresle.fr, ou reportez-vous au n°11 du journal «Ricochets» qui paraîtra prochainement.



La Cellule Emploi

La Cellule Emploi recherche toujours de **nouveaux bénévoles** pour accueillir et accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi ou de formation.



La Cellule Emploi
1582 Route de la Vallée
69380 Châtillon d'Azergues
04 78 43 96 56
celemploichatillon@free.fr

➔ **Attention nouvelles permanences :**

Mardi de 16 à 18 h
Samedi: de 9h 30 à 11 h30

Pour nous rejoindre, venir directement à une permanence ;

➔ Vous pouvez également participer à notre prochaine **Assemblée Générale** qui aura lieu le **VENDREDI 18 JANVIER 2013** à 20h30 à notre local dont l'entrée est à côté de la Poste de Châtillon.

Alors à bientôt,

Naissance d'un lieu de vie et de sport

Le skatepark des jeunes de CAP Générations a pris forme sur le site du Lac

Le projet est né en septembre 2010 à CAP Générations, avec l'aval de Sylvaine Houdy directrice et Sophie Laresse responsable du secteur Jeunes.



Quelques jeunes qui voulaient troquer la trottinette contre un skate-board et ne souhaitaient pas prendre le risque de faire de la glisse dans les rues du village, ont remonté leurs manches et

pendant deux ans ont plaidé leur cause auprès de plusieurs instances qui allaient devenir des partenaires. Pacôme, Bastien, Greg, Etienne, Eliott et d'autres vont monter leur dossier, l'étayer et vite le présenter au Conseil Municipal, qui valide. Dans un premier temps, la construction est prévue sur



une partie du parking des salles des fêtes, puis sur le terrain communal à l'emplacement du champ agricole que Monsieur Vincent exploite le long des terrains du bouldrome. C'est là

que dans l'après-midi de mardi, sous leurs yeux et en présence de leur animateur CAP Steeve Michaud, a été creusé le « bowl », sorte de piscine vide qui recevra le béton et le module en demi-tube dans lequel les jeunes feront des figures avec leur planche, un bassin complètement fermé, sans entrée, pour

pouvoir y faire « des 8 » en toute sécurité. Le groupe de copains a travaillé dur et même galéré, vendant des billets de tombola et tenant des buvettes pour récolter de l'argent. Puis un jour les choses se débloquent, avec des aides techniques, des subventions promises. L'usine Lafarge annonce qu'elle donne 13 tonnes de ciment (équivalent à 1950 euros), l'entreprise Vicat offre sable et gravier pour constituer le béton. Et enfin, l'association grenobloise LPTB « *Laisse Pas Tomber Le Béton* », spécialistes de ce type de construction, accepte, en partenariat avec CAP Générations, d'assurer le terrassement du site et de couler le béton. La LPTB, forte de 6 jeunes gens fous de skate-board et travaillant dans le bâtiment, vient juste de terminer le Skate Park de la Bifurk à Grenoble, dans le quartier Malherbe. « *Nous mettons notre expérience au service des jeunes*, dit Florian, maçon en intérim et trésorier de l'association, *car il y a très peu de pistes en Rhône-Alpes, c'est par solidarité et aussi pour faire partager le plaisir de ce sport* ». Sophie Laresse précise que, une fois terminé, le site sera clos, protégé par des barrières empêchant l'entrée des deux roues par exemple, et qu'il sera gratuit. Les jeunes de CAP se sont constitués en Junior Association pour la pérennité de l'ouvrage, pour y organiser des manifestations, des démonstrations de skate, avec un volet prévention pour les plus jeunes. Le chantier devrait être terminé avant la fin de l'année.

Pour joindre l'association :
lptbm16@gmail.com .

Mot du Choucas

Nous avons la renommée d'avoir du recul vis à vis des faits que nous relatons, compte tenu de notre statut de volatile qui implique de voir les choses d'en haut ; pour autant, nous ne nous sentons pas en droit de donner des leçons aux humains, nous préférons nous amuser à vous observer et vous faire part de nos questionnements...

Depuis quelques temps, certains membres de notre communauté, notamment Choucarabinier et Choucafteur, essayaient d'élucider la conduite de certains d'entre vous : Comment comprendre ce que font ces personnes gesticulant avec force, en prenant à témoin d'autres personnes et en montrant des choses à terre non identifiables par nous surplombant ces scènes. D'autres tapant du pied en se lançant dans une sorte de danse pour, semble-t-il, soulager leurs chaussures d'une présence gênante... Ces agissements se rencontrent souvent sur la fin de la partie goudronnée du chemin du bois du four et sur la place du 11 novembre.

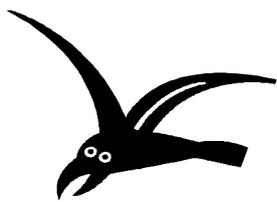
C'est alors que Choucalepin fait remarquer que ces scènes étranges se déroulent exactement aux endroits où, la veille ou l'avant-veille, il avait remarqué des arrêts de ces bêtes que vous tirez ou qui vous tirent au bout d'une ficelle et que vous appelez des chiens...

En faisant le guet, postés sur vos cheminées, nous avons réalisé que le centre du mystère et le lien entre ces observations étaient...les crottes de chiens.*

Comme nous l'avons déjà écrit, il paraît d'après des spécialistes du comportement animal, que notre organisation de vie est assez comparable à la vôtre. Et bien, dans le monde des volatiles fréquentant les centres urbains, nous subissons des griefs dus au comportement de nos congénères les pigeons. En effet eux aussi souillent des espaces par leurs déjections et eux non plus ne sont pas les nettoyeurs !

Nous terminerons en adressant un choucalin à une pie qui nous a écrit cet été, nous signalant qu'elle appréciait de venir chaparder gentiment les biscuits d'apéro sur la terrasse d'habitants rive droite de l'Azergues qui s'amusaient beaucoup de cette intruse fort sympathique; nous lui souhaitons de passer un bon hiver dans notre village.

*A ce propos, nous ne résistons pas au plaisir de vous rapporter ce bon mot entendu dans la bouche d'un de vos petits : l'autre jour Choucanaille entend un enfant dire à ses parents en montrant un promeneur et son canidé : « Pourquoi dans le village, on voit si souvent des cerfs volants par terre et jamais en l'air ? »



Médiathèque intercommunale Châtillon Chessy



Médiathèque de Châtillon Chessy

Place de la Poste

04 78 43 91 61

bibliotheque@chatillon.mairies69.net

www.chatillon.mairies69.net

www.mediathèque.rhone.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi 16h – 18h30

Mercredi 15h30 – 18h30

Jeudi 16h – 18h30

Samedi 9h30 – 12h

En ces temps de fêtes, c'est le bon moment d'offrir à vos enfants ou à vos proches un **abonnement à la médiathèque** ! Par exemple, pour un enfant de moins de 18 ans habitant Châtillon, l'adhésion coûte 2 € par an et lui permet d'emprunter plusieurs livres, revues, disques, pour 3 semaines. Bandes dessinées, mangas, revues pour ados, enfants ou tout-petits, livres de cuisine, de jeux, de travaux manuels, livres animaliers, premières lectures ou gros romans de fantasy, disques de hip hop, d'électro, comptines, berceuses, partitions ... Il y en a pour tous les goûts.

Pour ceux d'entre vous qui sont déjà emprunteurs à la médiathèque, savez-vous que vous pouvez prolonger vous-mêmes vos prêts en allant sur notre site Internet ? Dès le premier jour de retard et s'ils ne sont pas réservés par un autre abonné, vous pouvez repousser la date de retour de vos documents de 3 semaines.

Cet automne, le cycle généalogie organisé par la médiathèque et plusieurs structures partenaires (Cap Générations, la Maison du Rhône, l'hôpital d'Alix, Kaléidoscope, La Licorne, l'école, etc.) a rencontré un beau succès. La conférence de psychogénéalogie menée par Hélène Petit a été suivie par plus de 70 personnes. Les autres ateliers, conférence, animations, ont été bien appréciés aussi.

Les prochaines dates de la médiathèque :

- ➔ Heure du Conte mercredi 19 décembre de 11h à 11h45, pour les enfants à partir de 4 ans (gratuit).
- ➔ Pendant les vacances de Noël, la médiathèque sera fermée mardi 25 et mercredi 26 décembre, ainsi que mardi 1er et mercredi 2 janvier.
- ➔ Heure du Conte mercredi 23 janvier.

Comme chaque année, les enfants trouveront dans leur salle une caisse de livres de Noël.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Centre social CAP Générations

En route vers 2013 !

Après une première édition, le 21 janvier 2012 dernier, qui avait permis à plusieurs propositions d'habitants et d'adhérents de se concrétiser, CAP Générations propose de nouveau une après-midi portes ouvertes où chacun peut apporter sa contribution à l'élaboration du programme d'activités pour l'année 2013. Toutes les idées sont les bienvenues et même encouragées !

En effet, un centre social c'est avant tout une réponse à des demandes d'habitants. Tout le monde peut participer, adhérent ou non, et quelle que soit sa commune d'habitation.

En 2012, les habitants présents ont permis la mise en place d'ateliers d'anglais et d'espagnol démarrés en octobre, d'un café des parents (matinée de sensibilisation sur le sommeil des enfants et des jeunes le 28 septembre à Chessy) amené à se renouveler, d'un chantier international intercommunal, d'activités valorisant le travail créatif de jeunes (fresque dans le souterrain de Châtillon, réalisation de vidéos), de sorties familiales conjointes familles / jeunes, etc.

Ainsi, si vous souhaitez participer à la dynamique collective du territoire, proposer des activités, des projets ou vos compétences dans un domaine spécifique, venez nous rejoindre à CAP Générations à Châtillon le samedi 15 décembre à partir de 13h30. Dans la mesure du possible, merci de vous inscrire en amont auprès de l'accueil du centre social.

Programme du 15 décembre 2012

- ✓ 13h30 : Accueil autour d'un café
- ✓ 14h00 : Présentation de l'après-midi
- ✓ 14h30 - 16h00 : Echanges en groupe (familles, jeunesse, activités adultes et pour tous, etc.)
- ✓ 16h15 - 16h45 : Restitution
- ✓ 16h45 : Temps convivial autour de pâtisseries et boissons chaudes



Centre social CAP Générations
Place de la poste
69380 Châtillon d'Azergues
04.72.54.48.76
cap.generations@numericable.com
www.capgenerations.org

CAP Générations propose de nombreuses activités pour tous ou en famille

- ➔ Cours de gym le mardi de 15h15 à 16h15 et le mercredi de 18h30 à 19h30
- ➔ Ateliers de discussion en espagnol le mardi de 17h30/18h45 avec Eduardo. Tous niveaux
- ➔ Mercredi 12 décembre : Fête de Noël : conte, ateliers créatifs et goûter pour enfants (vos pâtisseries sont les bienvenues) Lieu : Salle des fêtes du Lac. Entrée libre et gratuite pour tous les enfants accompagnés
- ➔ Vendredi 14 décembre : atelier cuisine autour des biscuits de Noël suisses de 9h à 11h30
- ➔ Samedi 15 décembre : Construire 2013 ensemble (voir article ci-dessus)
- ➔ Vendredi 21 décembre : atelier d'art floral de 14h à 15h30 ou de 15h30 à 17h

Renseignements et inscriptions auprès d'Isabelle ou de Karine au 04.72.54.48.76.

Pour les vacances de Noël, le **secteur Jeunes** proposera des activités et sorties les 2, 3 et 4 janvier. Le programme est disponible à l'accueil du centre social et sur le site Internet de CAP Générations.

Pour les vacances d'hiver, un séjour de ski à Albiez Montrond est proposé pour les jeunes de 12 à 17 ans, du 4 au 8 mars 2012. Six demi-journées de ski au programme avec cours ESF, ainsi que d'autres activités enneigées ! Préinscription possible dès maintenant.

Renseignements et inscriptions auprès de Sophie et Steeve au 04 72 54 48 76

21

CHÂTILLON INFOS
DECEMBRE 2012 - N°88

Puces café

Boutique solidaire et café convivial



Puces Café

Place du Lavoir (derrière la Mairie)

69380 Châtillon d'Azergues

marina@breme.net

Horaires d'ouverture :

Mercredi 15h – 18h

Samedi 9h – 12h

Puces café a ouvert ses portes le 27 octobre, ce fut un véritable succès que

même dans les moments les plus optimistes, les responsables de l'association n'osaient imaginer

Ce fut un défilé de personnes venues découvrir ce local, prêté par la mairie, transformé en boutique chaleureuse de vente d'objets donnés, avec un coin café particulièrement apprécié

Depuis cette date le succès est toujours au rendez-vous, chaque samedi mais aussi chaque mercredi on vient découvrir, acheter : vêtements, chaussures, vaisselles, jouets, objets de déco, livres... en bon état et à coût réduit. L'un des buts de l'association : lutter contre le gaspillage en donnant une 2ème vie aux objets et offrir la possibilité d'acquérir des biens à coût réduit, est largement atteint.

Mais le côté salon de café thé...remplit aussi son rôle d'un espace de convivialité où on vient bavarder autour d'un gâteau et d'une boisson non alcoolisée.

Inauguration début 2013

L'inauguration officielle de Puces café sera l'occasion de remettre un premier chèque de **1000 €** à CAP générations, association référent du "**p'tit coup de pousse**" dont la vocation est la vente à tarif préférentiel des denrées alimentaires (environ un tiers des prix du commerce) à des travailleurs pauvres, des familles monoparentales, des bénéficiaires de petites retraites qui n'ont pas ou plus les ressources suffisantes pour se nourrir correctement.

Assemblée générale : le 25 janvier 20 h petite salle du lac Châtillon d'Azergues

Ouvert le samedi de 9 h à 12 h et le mercredi de 15 h à 18 h

Dépôt des dons : le premier samedi du mois aux heures d'ouverture

Renseignements : marina@breme.net ou Michel Traclat 06 85 86 15 93

Association A Plus

Une équipe engagée tout au long de l'année pour des actions concrètes sur le terrain....

Le 6 Octobre 2012, 4 membres de l'association inauguraient en présence de nombreuses personnalités, parents et enfants, un internat, au sein du collège de Kourinion, chef lieu de canton de la province du Kéné Dougou au Burkina Faso. C'était l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et de travail. De chaleureux remerciements nous ont été adressés.

En 2006, conscients de l'importance de l'éducation, nous avons mis en place un parrainage de collégiens. Ces jeunes garçons, ces jeunes filles sont l'avenir du Burkina. Le seul moyen de s'en sortir passe par l'école, leur destinée est entre leurs mains. Nous sommes là pour les aider à accomplir ce chemin.

22

CHÂTILLON INFOS
DECEMBRE 2012 - N°88



Association A Plus...

Mairie

69380 – CHATILLON

Tél. 04 78 43 98 76

Bureau@association-aplus.com

www.association-aplus.com

Mais les échanges avec les différents partenaires, enseignants, directrices de l'enseignement de base, directeur de l'action social, inspecteurs, parents et enfants, mettent en évidence les problèmes d'hébergement et de tuteurs. De ce constat naît le projet de deux foyers d'hébergement pour garçons et pour filles.

Après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, la première pierre est posée en Mars de cette année. Le chantier, dont le coût s'est élevé à 17 340 € s'est achevé en juin. Il est composé de 2 bâtiments séparés de 12 lits chacun, un pour les garçons, un pour les filles. Chaque bâtiment étant complété par une annexe servant de cuisine. Le financement provient des bénéficiaires des 20 H africaines, des différents dons, et d'une subvention du Conseil Général de 1 500 €. L'équipement en lits, et étagères s'est monté à 2 036 €. Dès la rentrée, le foyer des garçons était complet ! Preuve qu'il correspondait à une vraie attente. Quant aux filles, les familles sont un peu plus prudentes, mais les demandes commencent à arriver, et sans nul doute, le bâtiment se remplira rapidement au cours de ce trimestre.

Cette année, encore nous avons pu parrainer 32 enfants, de la 6^e à la 3^e. Une de nos premières parrainées est même rentrée au lycée en 2^{de}, nous continuons bien sûr à l'aider.

Alertés par l'Action Sociale, le directeur et les enfants eux-mêmes, sur le manque de nourriture de ces enfants, nous avons aussi subventionné la cantine. Le coût d'un repas est de 0,11 € et en ce début d'année scolaire, nous avons permis à la cantine de démarrer dès la rentrée, la dotation de l'état n'arrivant que fin Novembre.



Les participants à l'inauguration des foyers, coupent le ruban officiel...

A la rentrée 2011, nous avons aussi aidé 3 jeunes qui désiraient acquérir une formation professionnelle. La formation dure 3 ans. En 2012, 6 jeunes sont ainsi rentrés.

Mais l'éducation n'est pas notre seul programme d'action : nous participons aussi au développement économique plus particulièrement au village de SIDI grâce au microcrédit. Depuis 2010, nous avons ainsi signé 9 microcrédits, de 130 € à 610 €, avec des habitants qui ont pu ainsi ouvrir un commerce, démarrer un élevage de poulet, acheter des bœufs pour les engraisser, etc. ...

Les remboursements établis selon un calendrier personnalisé, n'ont pas posé de réels problèmes jusqu'à ce jour. Nous poursuivrons cette aide, dans la limite de nos possibilités. C'est

d'ailleurs par ce biais que les femmes du village ont pu gérer elles-mêmes le fonctionnement d'un moulin à grains (maïs, karité, mil...)

A plus est également engagé, dans le soutien et le bon fonctionnement de l'école, qui accueille de plus en plus d'enfants, et de la maternité : deux lieux de vie indispensables à la communauté villageoise et qui vont dans le sens de notre action ; éducation, santé. La présence sur place de nos membres, plusieurs fois par an et la

totale confiance que nous avons vis-à-vis de notre correspondant à SIDI, permettent un suivi régulier des actions mises en place.

La gestion de l'association est entièrement bénévole (les voyages se font à la charge des membres). La mobilisation de tous, membres élus, adhérents, ou simples bénévoles lors des 20 H africaines, en font une association vivante et active.

Si nous voulons poursuivre notre action, nous avons besoin de vous. L'association est reconnue d'utilité publique. Vous pouvez, faire un don, qui, quelle que soit la somme sera déductible de vos impôts à concurrence de 66 %. Vous pouvez venir rejoindre les quelques 70 bénévoles, qui nous aident à organiser « les 20 Heures africaines », qui auront lieu les 1 et 2 Juin 2013. Vous pouvez aussi tout simplement adhérer à l'association (10 €, VOTRE SOUTIEN NOUS EST PRECIEUX



Pour plus d'informations : www.association-aplus.com

Nous écrire : bureau@association-aplus.com

Association Farandole



Farandole est une association qui **récolte des fonds** pour aider les enseignants à assurer les actions pédagogiques des écoles élémentaire et maternelle de Chatillon.

Les prochaines actions de l'association sont :

- ➔ Vente de gâteaux les vendredis veilles des vacances de Mardi Gras et de Pâques : 22/02/2013 et 19/04/2013
- ➔ Tombola au retour des vacances de Pâques, début mai.
- ➔ Organisation de la fête de l'école le 29 Juin 2013.

L'association est toujours à la **recherche de parents bénévoles** pour le bon déroulement de ces actions.

Mines de Liens



L'automne de Mines de Liens porte les fruits de la solidarité, de la convivialité et de l'échange, sous la forme de manifestations ouvertes à tous :

- ➔ Le jeudi 29 novembre, l'AMAP « Paniers de Liens » a organisé ses 1ères portes ouvertes, de 18h à 20h à la salle des fêtes de Chessy. Présentation des producteurs, dégustations de produits, tombola mais aussi présentation des autres ateliers de Mines de Liens étaient au programme. L'évènement a donné lieu à une émission sur Radio Calade ; entrée libre.
- ➔ Le vendredi 30 novembre, Mines d'Images vous a convié à une séance sur « les maçons migrants d'ici et d'ailleurs »

Par ailleurs, « Mines de SEL » propose une rencontre mensuelle du « Café-SEL » tous les derniers mardis de chaque mois, à 20h30 à Châtillon, dans les locaux de CAP Générations. Objectifs : mieux se connaître, élargir nos réseaux respectifs, échanger et se faire plaisir !

Toutes nos manifestations seront couvertes par notre partenaire Radio Calade (100.9 FM et <http://www.radio-calade.fr>).

Modalités d'adhésion à Mines de Liens : 10 € par famille / étudiants, chômeurs, RSAstes : 5 € / AMAP 6 € supplémentaires (assurance distribution). Site Internet : <http://minesdinfos.free.fr>

Contact : Agnès Bonnaud – 06.98.47.72.44 / minesdeliens@gmail.com

Club primevère

L'assemblée générale du club primevère aura lieu le 8 janvier 2013 à partir de 15h ; tous retraités ou pré-retraités sont invités à venir nous rejoindre et partager le pot de l'amitié.

Chatillon Chessy Cibi Assistance



L'année 2012 a été riche pour les cibistes : après le *Rallye des Noix* sous des trombes d'eau, après le *Gentleman cycliste* du Vélo Club Caladois et la *Randonnée pédestre* d'Amnesty International, nous avons participé au *Challenge cycliste Jean-Christophe Peraud* à Saint-Laurent de Chamousset, *Les Sarmentelles* de Beaujeu et la mythique course pédestre *SaintéLyon*. La saison recommencera en février 2013.



Et comme tous les ans, la journée de détente de septembre a eu un vif succès, la météo nous y aidant. Au menu, pétanque, farniente et cochonnaille. L'année prochaine sera une année charnière puisque **l'association fêtera ses 20 printemps**. Une animation est à l'étude mais chut...! Les premières ébauches sont faites nous les divulguerons le moment venu. Déjà le calendrier 2013 commence à se remplir de quelques manifestations où Chessy-Châtillon ciBi Assistance devra assurer l'assistance radio.

Infos auprès du président au 09/54/79/93/47 (à partir de 16 h) mail info@ccba.fr.

Tennis Club Chessy Châtillon (T3C)



Tennis Club Chessy
Châtillon
Mairie
69380 Châtillon
d'Azergues
06 80 33 41 61
06 18 14 18 22
Courriel : t3c@fft.fr
<http://www.club.fft.fr/t3c>

Le T3C s'ouvre à l'international

Dans le cadre de son évolution, le T3C met un point d'honneur à **développer le tennis féminin**. Au niveau national une forte baisse du nombre de joueuses a été constatée, où au T3C une belle progression de **+32% du nombre de femmes depuis 2010** a été enregistrée ! Quelle belle réussite, traduite notamment par la création d'une 2^{ème} équipe féminine pour les Championnats de Printemps et la mise en place d'un entraînement physique et ludique hebdomadaire réservé exclusivement aux femmes ! Et pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, et afin de toucher un public féminin plus large encore, un projet est en cours d'étude pour organiser une rencontre tennistique féminine internationale aux Pays-Bas ! En résumé, le club va très bien et la belle cohésion entre les membres des 2 communes porte ses fruits !

Judo SLD – Châtillon-Chessy



ufolep
Une autre idée du sport

Une nouvelle saison 2012/2013 a démarré pour le SLD club de judo de Châtillon – Chessy.

Le dimanche 7 octobre a eu lieu l'assemblée générale avec le bilan de l'année écoulée, et les prochains rendez-vous de la saison pour le club et nos judokas.

Ce fut aussi l'occasion d'accueillir nos nouveaux adhérents avec la remise des écussons Orange et Noir.

Le club compte cette saison plus de 110 adhérents, dès l'âge de 5 ans jusqu'à la catégorie adultes.

Cette même journée a été l'occasion d'organiser notre première compétition interne au club, compétition de préparation à la saison qui a permis de délivrer les premiers trophées à nos champions en herbe.

Depuis, les premières compétitions ont déjà démarré ou nos judokas ont déjà pu s'illustrer.

Le club avec son professeur Louis Gonzales, a organisé un stage de judo pendant les vacances de Toussaint, ce fut l'occasion pour les enfants de perfectionner les techniques et découvrir d'autres sports et activités ludiques.

Le prochain grand rendez-vous est l'organisation par le club de **la compétition à Châtillon le 12 janvier 2013**. Compétition catégorie benjamins pour la sélection aux championnats du Rhône UFOLEP. Ce sera l'occasion **d'encourager nos judokas à domicile**.

Le bureau du SLD Judo Châtillon-Chessy.

➔ Contacts : 06-87-76-44-87 / 06-73-10-11-84

➔ Internet : www.judochatillon.fr

Sud Azergues Football



La formation PSC1 de premiers secours s'est tenue les 20 et 21 octobre 2012 :

31 éducateurs et dirigeants du club y ont participé.

Ces deux sessions ont été animées par Erwan Chevalier et Mathieu Reymond tous les deux pompiers professionnels et joueurs du groupe Seniors.

« C'est une volonté du club de former l'encadrement aux premiers soins » précise Franck Pleau Président du club.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour participer à cette formation.

Tous les participants se verront remettre le Brevet National de Secouriste lors d'une petite réception.

Le club a pris en charge l'intégralité des coûts de cette formation.

Châtillon Quizz !!! – Késako la Photo ?



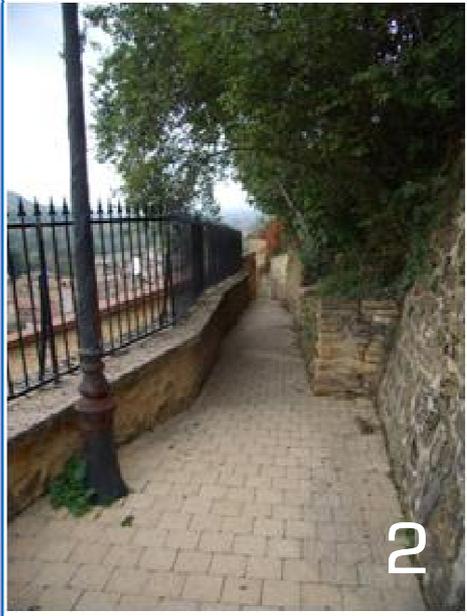
8



5



6



2



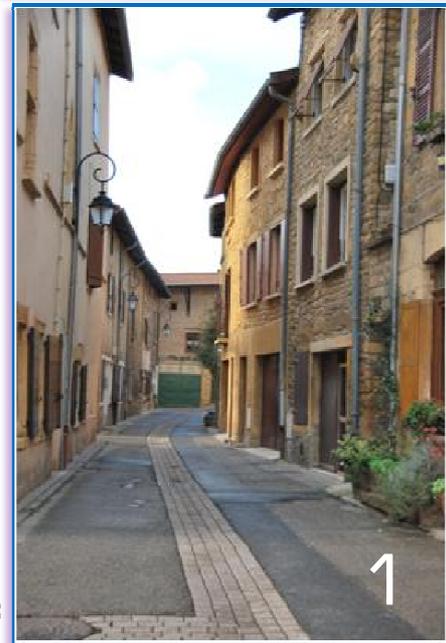
9



7



3



1

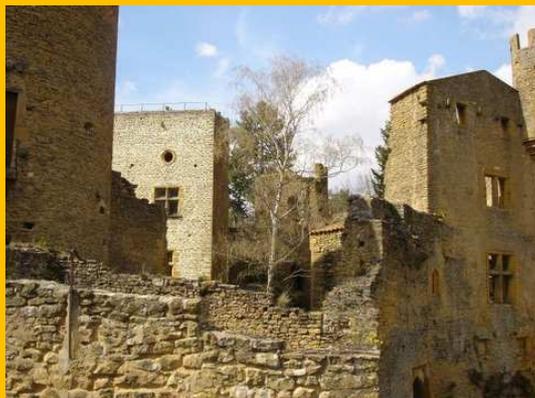


4

1. Ancienne Grande Rue
2. Chemin de l'Enfer; Vieux village
3. Chemin du Suc; hameau du Suc
4. Hameau Les Granges
5. Montée de La Roche; hameau La Roche
6. Passage des Mésanges; hameau du Suc
7. Montée vers l'Esplanade du Vingtain
8. Montée de Boyeux; hameau de Boyeux
9. Rue du Calvaire; le Bourg

27

CHÂTILLON INFOS
DECEMBRE 2012 - N°88



HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi & Mardi
15h/18h

Mercredi
8h30/11h30

Jeudi
15h/18h

Samedi
9h/11h

Mairie de Châtillon d'Azergues
Tél. 04 72 54 26 00
Fax. 04 72 54 26 08
mairie@chatillon.mairies69.net
<http://chatillon.mairies69.net>